



COMMUNIQUE DE PRESSE

- 13.09.11



10 ans de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur.

L'ADEME édite les outils ECOL'AIR pour une meilleure qualité de l'air dans les écoles

La loi sur l'engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 » a introduit le principe d'une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans certains lieux clos, ouverts au public. Il est vrai que le mode de vie urbain nous amène à passer près de 80% de notre temps dans des espaces clos où nous sommes exposés à des polluants d'origines diverses : chauffage, mobilier, produits d'entretien et de décoration, etc. Les enfants passent ainsi quotidiennement 25% à 40% de leur temps en classe. Parce que la qualité de l'air qu'ils respirent notamment à l'école est primordiale pour leur santé, l'ADEME lance aujourd'hui les outils ECOL'AIR

La qualité de l'air intérieur dans les écoles est une question spécifique à plusieurs titres :

- Les enfants, population accueillie dans ces locaux, sont particulièrement sensibles à la pollution de l'air intérieur (prévalence de l'asthme, des allergies, etc.).
- La densité de population de ces locaux est, à surface égale, environ quatre fois supérieure à celle des bureaux, d'où d'importantes variations quotidiennes de l'humidité relative ou degré d'hygrométrie - favorisant le développement de micro-organismes et allergènes - et de teneur en CO₂.
- L'air des écoles est plus chargé en composés organiques volatils que les logements (densité du mobilier, activités polluantes, etc.).
- Dans la plupart de ces locaux, les dispositifs de ventilation sont inexistantes, mal adaptés voire inopérants.
- Enfin, la gestion de la qualité de l'air intérieur dans une école est parfois complexe car les responsabilités relatives à l'entretien des locaux appartiennent à la collectivité en charge de ces bâtiments et celle-ci n'a pas toujours une visibilité claire de l'état des lieux des équipements et des produits à utiliser.

La qualité de l'air intérieur dans les écoles est donc un problème reconnu. Or même si les solutions apportées aujourd'hui sont identifiées (limitation des sources de pollution, ventilation, etc.), elles ne sont pas toujours bien mises en œuvre et appliquées.

ECOL'AIR, des guides et des fiches pratiques...

ECOL'AIR, développé en collaboration avec ATMO France- AIRNORMAND et ATMO PACA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air) est une boîte à outils. Elle offre, à travers une série de guides et de fiches pratiques, des solutions qui permettent d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires et de limiter les risques sanitaires.

Les outils ECOLAIR seront notamment diffusés auprès des 300 écoles et crèches qui ont participé à la campagne pilote air intérieur et seront également disponibles sur le site de l'ADEME www.ademe.fr

www.ademe.fr - Retrouvez ces informations sur Twitter pour suivre le fil @ademe : <http://twitter.com/ademe>

Concrètement, il s'agit d'une pochette « *Ecol'air – Un établissement qui respire, c'est bon pour l'avenir les outils pour une bonne gestion de la qualité de l'air dans les écoles* » qui contient :

- Un guide de diagnostic simplifié des installations de ventilation dans les écoles (16 pages)
- 4 fiches produits.
- Une brochure sur le choix des produits d'entretien pour une meilleure qualité de l'air intérieur
- Un cahier de recommandations pour la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les opérations de construction/réhabilitation des écoles.
- Un poster « Ecol'air – Tous concernés par une meilleure qualité de l'air intérieur !!! ».

... à destination des professionnels du monde scolaire

ECOL'AIR est destinée aux services techniques des collectivités, des bureaux d'études (pour un diagnostic simplifié), aux services «achats» des collectivités, aux personnels d'établissement, notamment en charge de l'entretien, aux directeurs, aux enseignants afin qu'ils puissent prendre les décisions adéquates pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans leurs écoles.

Ainsi, ECOL'AIR, à travers ses recommandations, fait le point sur le choix des matériaux de construction, de revêtement des parois intérieures, du mobilier, des équipements de ventilation mais aussi des produits d'entretien.

En ce qui concerne les matériaux de construction saviez-vous par exemple, que les revêtements employés mais aussi le mobilier des écoles pouvaient émettre des substances toxiques (COV¹, COSV²...). Afin de limiter l'émission de ce type de substance dans l'air, l'ADEME recommande aux professionnels de la construction de se rapporter à la base de données française de référence sur **les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction** : www.inies.fr. Les acheteurs peuvent également se fier aux labels, tels que l'écolabel européen, NF Environnement... pour guider leurs choix³.

Pour bénéficier d'une bonne qualité de l'air intérieur, un autre élément est essentiel : **la ventilation**. Or, très peu d'établissements scolaires en sont équipés. Ces installations lorsqu'elles existent doivent régulièrement être entretenues. Il faut notamment faire attention au respect des débits d'air. Un guide de diagnostic simplifié est disponible dans la mallette ECOL'AIR...

Au quotidien, **le choix des produits d'entretien** a aussi un impact potentiel sur la qualité de l'air et sur la santé des enfants. La mallette contient également un guide pour le choix des produits d'entretien. Ce guide revient sur certaines idées reçues comme l'utilisation nécessaire d'un produit différent pour chaque type d'activité ou de nettoyage. Lors de l'achat des produits d'entretien, pour limiter au maximum les risques sanitaires, il est préférable d'utiliser un produit ayant un label écologique, tel que le label écologique de l'Union Européenne, l'écolabel ou la marque NF par exemple. Pour les produits de désinfection qui ne sont pas couverts par un label, il est préférable de privilégier les produits non étiquetés « produits dangereux ».

Enfin, ECOL'AIR recense différents outils pédagogiques et des fiches techniques notamment sur la sensibilisation des plus jeunes aux problématiques de qualité de l'air intérieur dans le logement, la sensibilisation au confinement de l'air intérieur, les systèmes de ventilation double flux destinés aux salles de classe...

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr

¹ Composé Organique Volatil dont le formaldéhyde et le benzène qui sont des substances classées cancérigènes avérés par l'International Agency for Research on Cancer, les éthers de glycol.

² Composé Organique Semi Volatil dont les phtalates, les retardateurs de flamme, etc....

³ Liste complète page 6 du cahier ECOLAIR de recommandations pour la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les opérations de construction/réhabilitation des écoles.

www.ademe.fr - Retrouvez ces informations sur Twitter pour suivre le fil @ademe : <http://twitter.com/ademe>

Pour améliorer la qualité de l'air intérieur, il est important **d'aérer** régulièrement **les locaux** à chaque interclasse.

La javel est un produit très réactif. Dès qu'il est mélangé à des bases ammoniacales ou acides, il y a un danger de formation de gaz toxiques.